

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Mai 1963

N° 5

La pénurie de personnel dans les services de la Confédération

Par *Hans Düby*, président de l'Union fédérative
du personnel des administrations et entreprises de la Confédération

Dans un intéressant mémoire du 6 mai dernier, l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques préconise certaines mesures urgentes en vue de maintenir la capacité de concurrence des administrations et entreprises de la Confédération sur le marché du travail. Le meilleur moyen d'enrayer la pénurie croissante de personnel est encore d'améliorer les conditions de services, qui sont loin d'être aussi brillantes que certains l'imaginent.

Au cours des années écoulées, l'Union fédérative attira à plusieurs reprises l'attention des autorités compétentes sur les difficultés de recrutement et sur la pénurie croissante de personnel dans les entreprises de transport et de communication ainsi que dans d'autres branches des services de la Confédération. Ces dernières interventions ont abouti, dès le 1^{er} janvier 1962, à une amélioration réelle des traitements de 4%, mais de 400 fr. au minimum. De plus, la notion du service de nuit a été étendue et l'indemnité majorée. En outre, on a introduit de nouvelles indemnités, l'une pour le service du dimanche et la seconde pour le service irrégulier. D'autre part, le postulat Düby, ainsi que différentes requêtes de l'Union fédérative et des pourparlers qui en découlèrent, ont conduit le Conseil fédéral à approuver le 4 mars dernier la revision de la classification qui doit entrer en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} avril et favoriser l'application du principe de l'égalité de traitement prévue dans le statut des fonctionnaires. En sorte que 75 000 travailleurs de la Confédération et des CFF seront reclassés. Enfin, la pleine compensation du renchérissement, au cours des dernières années, n'a plus été contestée par le Conseil fédéral ni par le Parlement.

Ces différentes mesures n'ont pas abouti toutefois à rendre à la fonction publique l'attraction qu'elle exerçait autrefois, au temps des vaches maigres. Bien au contraire, la situation s'est encore aggravée. Ce qui engagea le président de l'Union fédérative à dépo-